

Le Directeur

ARRÊTÉ N° 2022-50
RELATIF AU REFERENT LAÏCITE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L. 124-3,
Vu la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu décret n° 2021-1802 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,
Vu l'avis du comité technique de l'établissement du 6 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Madame Caterina Severino, professeur des universités, est nommée référente « laïcité ».
La durée de la mission confiée à Madame Caterina Severino est limitée à la durée du mandat du directeur de l'IEP en exercice.

Article 2

La référente « laïcité » est notamment chargée d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité aux agents ou aux chefs de service qui la consultent.
Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.

Article 3

Le secrétaire général de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 décembre 2022

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 14/12/2022

DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2022